

Le mot du Maire

Quilliotaises, Quilliotais,

L'année 2013 voit l'aboutissement de notre Plan Local d'Urbanisme qui devrait être arrêté par le Préfet des Côtes d'Armor début 2014. Celui-ci mentionne les nombreux projets retenus pour notre commune et sa population (terrains à bâtir, mise en place de services, amélioration du cadre de vie.....).

Après la validation de ce document d'urbanisme, l'avenir de la commune dépendra de la réalisation de ces investissements qui devront être hiérarchisés au regard des finances locales.

Courant le mois de Janvier, les travaux dans notre ancienne boulangerie vont démarrer. Il s'agit de la réalisation de quatre logements locatifs et d'un local pour une activité libérale.

Le montant prévisionnel des travaux (acquisition foncière, coût des travaux, coût des honoraires...) s'élève à 680 000 € HT et sera financé par le Centre Intercommunal d'Action Social de la CIDERAL.

En effet, soucieux de la conservation de notre patrimoine et souhaitant proposer un parcours résidentiel via l'existence de logements locatifs, nous avons sollicité notre Communauté de Communes pour porter ce vaste projet.

A compter du 1^{er} Janvier 2014, la CIDERAL va s'agrandir pour passer de 21 à 33 communes dans le cadre de la réforme territoriale. Un gros travail a été réalisé par les élus afin d'harmoniser les compétences de chacun, avec toujours le même souhait, garantir au mieux les services à notre population et à nos entreprises.

Le monde change et nous bouscule. Il faut perpétuellement prendre la mesure des bouleversements, accepter ce qui est porteur de progrès et d'avenir, refuser toute morosité et ne pas céder au fatalisme, pour nous et pour les générations futures.

A nous de savoir nous adapter pour faire en sorte que notre commune s'inscrive dans le temps, dans le vivre-bien, le vivre-mieux, le vivre-ensemble, et ce avec toutes nos composantes sociales et économiques : agriculteurs, artisans, commerçants....

En cette fin d'année, qu'il me soit permis, en mon nom et au nom de tous les membres du Conseil Municipal, de vous souhaiter ce qu'il y a de meilleur.

A toutes et à tous, Quillotaises, Quillotais, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, et le Conseil Municipal et moi-même serons heureux de vous accueillir le dimanche 12 Janvier à 11 H 30 à l'Espace Cromlec'h pour notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Xavier HAMON



INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Plan Local d'Urbanisme : Où en est-on dans la procédure ?

Lancé en 2009, la mise en place de notre Plan Local d'Urbanisme se finalise.

En effet, après plus de 38 réunions de travail, 2 réunions publiques, les permanences dans le cadre de l'enquête publique arrivent à leur terme (la dernière ayant lieu le mardi 7 janvier de 14 H à 17 H à la mairie).

Suite à cela, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rédiger son rapport.

Au regard des éléments mentionnés, le Conseil Municipal devra délibérer sur le Plan Local d'Urbanisme, en apportant les modifications nécessaires, le cas échéant.

Ensuite, le contrôle de légalité de la préfecture doit valider ou non le document dans un délai d'un mois, et c'est le Préfet qui arrêtera définitivement le document d'urbanisme.

La mise en place d'un P.L.U. est un véritable atout pour notre commune. Le travail réalisé nous a permis de faire un état des lieux complet de notre territoire, et de valider les orientations futures qui aboutiront à un développement urbain raisonné permettant de garantir la pérennité de nos services, mais également d'en mettre d'autres en place, tout en protégeant nos activités économiques, et notamment notre agriculture.

Mémento Rigole d'Hilvern :

Dans le Bulletin Municipal de juillet dernier, nous vous relations l'inauguration de la voie Multimodale le long de la Rigole d'Hilvern.

Nous avons omis de mentionner nos musiciens locaux, à savoir, Gwendal GILBERT et Jacques DUVIVIER, accompagnés de leurs compères.

Merci à eux d'avoir animé gracieusement cette magnifique journée, et encore toutes nos excuses pour avoir oublié de les citer.

Comice Agricole cantonal :

Le samedi 6 juillet dernier a eu lieu le comice Agricole Cantonal sur notre commune du Quillio.

Cette magnifique journée ensoleillée a permis de réunir les professionnels de l'agriculture, mais également les amateurs de concours de bovins, de caprins et de cidre, ainsi que de nombreuses familles.

Le président Noel CORNET et les membres du Comice ont eu à cœur de tout mettre en œuvre pour que cette journée soit une réussite, mais surtout une vitrine du monde agricole.

Des stands étaient également présents et des animations pour les enfants avaient été mises en place sur le site du Terrain des sports.

Au regard du bénéfice réalisé, le Comice Agricole a fait don de 250 € à l'école Notre Dame Sainte Anne pour les accompagner dans leurs travaux de réhabilitation des bâtiments.



Acquisition CER et Varlope :

Cette année, la commune s'est portée acquéreur de deux bâtiments situés à proximité de la mairie, à savoir l'ancien CER et la Varlope, pour un montant de 110 000 €.

Il s'agit, dans le cadre des orientations établies dans le P.L.U. d'y installer une micro-crèche (établissement pouvant accueillir collectivement 10 enfants en bas âges) ainsi que de centraliser différents services comme le Cyber-commune et une bibliothèque municipale.



Départ de Jean Yves CARREE et recrutement de Cédric GALERNE :



Jean-Yves CARREE, adjoint technique principal depuis octobre 1992, a demandé sa mutation pour rejoindre la commune de Malguénac, dans le Morbihan.

Pour le remplacer, Cédric GALERNE, 30 ans a été recruté à partir du 16 septembre dernier.

Il a déjà une bonne expérience professionnelle en tant que paysagiste dans deux entreprises du secteur et comme agent de chantier, chez Bertho, à Saint-Guen ou encore Henrio TP, à Saint-Gérand. Il a aussi travaillé en tant qu'agent des services techniques à Saint-Connec.

Prix départemental de Fleurissement 2013 :

Le lundi 21 octobre dernier, notre commune a reçu le 1^{er} prix départemental de fleurissement dans la catégorie des communes de 500 à 1000 habitants.

Ce diplôme et ce prix viennent récompenser le travail effectué par les employés communaux en matière de fleurissement et d'amélioration de notre cadre de vie.

Le jury départemental a également sélectionné notre commune afin de concourir dès 2014 au concours Régional.



Commémoration du 11 Novembre :

La cérémonie commémorative du 11 Novembre a été l'occasion d'une passation de pouvoir au sein de l'association des anciens combattants.

En effet après vingt années de présidence, Pierre FOSSE a décidé de passer le relais à Jean LE POTTIER, mais devient Président d'Honneur.

Ce dernier prend donc les rênes de l'association avec à ses côtés, Michel MOISAN, vice-président, et Joseph BURLLOT, trésorier.



Repas du Comité Communal d'Action Sociale :



Quatre-vingt-dix personnes ont participé à notre traditionnel repas du CCAS, après-midi d'échange et de convivialité.

Les doyens de notre journée étaient Mesdames Nathalie JAGLIN et Lucette VISDELOUP ainsi que Monsieur Emile LE MARCHAND. Tous les trois ont fêté leurs quatre-vingt-onze ans cette année.

19 paniers garnis ont été offerts aux personnes de plus de 85 ans n'ayant pu être des nôtres.

Fête des Classes « 3 » :

Dimanche 6 septembre dernier a eu lieu la traditionnelle fête des Classes.

L'assemblée était présidée par Madame Yvonne HUBY du haut de ses 90 bougies, et le benjamin était Dylan GRIMPART.

Merci aux personnes ayant organisé cette journée de retrouvailles et de convivialité qui a eu lieu à l'Espace Cromlec'h.



Réforme territoriale : Notre nouveau territoire Intercommunal à compter du 1^{er} Janvier 2014 :

A partir du 1^{er} janvier 2014, notre nouvelle communauté de communes, la CIDERAL, sera composée de 33 communes, soit environ 36 000 habitants.

En effet, les communes de Corlay, Le Haut Corlay, St Martin des Près, Plussulien, St Mayeux, Caurel, St Gilles Vieux Marché, St Guen, d'Allineuc, d'Uzel, de St Hervé et de Langast vont nous rejoindre dans le cadre de la Réforme Territoriale.

Après les élections de mars 2014, le Conseil Communautaire sera composé de 67 membres répartis comme suit : 1 représentant dans les communes de - de 600 Hab., 2 pour les communes de 600 à 1800 Hab., 3 pour les communes de 1800 à 2800 Hab., 5 pour les communes de 2800 à 4000 Hab. et 15 représentants dans les communes de + de 10 000 Hab.



Un Site Internet pour notre commune :

Le Quillio
CÔTES D'ARMOR | Bretagne

Bienvenue

Commune du Canton d'Uzel dans les Côtes d'Armor, le Quillio est idéalement située en Centre Bretagne à 25 minutes de Saint Brieuc, 20 minutes de Pontivy et 10 minutes de Loudéac.

Avec son école, sa garderie, son commerce (bar-restaurant-épicerie), ses artisans et sa maison de retraite, elle répond aux besoins essentiels des habitants d'une commune rurale.

Fort d'un riche patrimoine issu de l'époque prospère du Lin, les Quilliois ont su préserver l'authenticité de leur patrimoine, tout en développant un réseau de cheminements doux venant compléter la voie multimodale le long de la Rigole d'Hilvern et de l'ouest, afin de sillonner paisiblement son territoire. Toute cette richesse a valu au Quillio d'être labellisée « Commune du Patrimoine Rural de Bretagne ».

Le Quillio saura vous séduire et vous permettra de vivre dans un environnement naturel de qualité tout en ayant les commodités urbaines.

Ce site vous permettra de mieux connaître et suivre la vie de notre commune, et ce dans tous les domaines au travers les différentes rubriques mises à disposition.

Actualités de la commune

Lundi 11 Novembre
Repas CCAS à l'Espace Croniac. Les habitants 65 ans et plus sont invités à rendre réponse en mairie avant le 21 Octobre prochain.

Lundi 21 Octobre
Notre commune reçoit le 1^{er} prix départemental de Pâtisseries à Collinée.

Dimanche 13 Octobre
Vente de Gâteaux organisée par L'OGEC Notre Dame Saint Anez.

Mercredi 9 octobre 2013
Conseil Municipal à 20 h 30 Salle de la Mairie.

Manifestations / Evénements

Moule Frites de l'U.S.O
Samedi 16 Novembre 2013 à LE QUILLIO

Repas C.C.A.S.
Lundi 11 Novembre 2013 à LE QUILLIO

Commémoration Armistice Guerre 14
Lundi 11 Novembre 2013

Organisez vos déplacements... avec le covoiturage !

Informations sur le covoiturage, où trouver les parkings... cliquez ici !

Mairie de Le Quillio
3 place de la Mairie
22460 Le Quillio
02 96 56 33 90

Depuis la mi-octobre, la commune a mis en ligne son site internet, accessible via l'adresse suivante : www.le-quillio.fr.

Il s'agit d'un outil vous permettant d'obtenir une multitude d'informations sur notre commune, les services à votre disposition et pour vous faciliter les démarches administratives.

N'hésitez pas à nous faire remonter votre point de vue ou bien les éléments que vous souhaiteriez y trouver.

Etat Civil :

a. Naissances :

- Le 4/09/2013 est née Haley LAMOUREUX fille de Monsieur Marc LAMOUREUX et de Madame Solenn LE GALLOUDEC,
- Le 2/11/2013 est né Eden LE HELLOCO fils de Monsieur Judicaël LE HELLOCO et Madame Laëtitia GOARDOU,
- Le 12/11/2013 est née Inès RAULT fille de Monsieur Sébastien RAULT et Madame Anne-Cécile JEHANNO,

b. Décès :

- Le 04/07/2013 est décédé à la Maison de Retraite du Cosquer Monsieur Fernand HENRIO,
- Le 05/07/2013 est décédée à la Maison de Retraite du Cosquer Madame Léa MORIN,
- Le 06/08/2013 est décédée à la Maison de Retraite du Cosquer Madame Maria LATIMIER veuve CARIMALO,
- Le 03/09/2013 est décédé à la Maison de Retraite du Cosquer Monsieur Jean MENEZ,
- Le 06/10/2013 est décédé à la Maison de Retraite du Cosquer Madame Jeanne WINTER veuve GROSEIL,
- Le 09/10/2013 est décédée à la Maison de Retraite du Cosquer Madame Odette LE DANTEC veuve TILLY,
- Le 09/10/2013 est décédée à la Maison de Retraite du Cosquer Madame Gisèle FRABOULET veuve RAULT,
- LE 10/10/2013 est décédé à la Maison de Retraite du Cosquer Monsieur Alfred CARREE,
- Le 17/10/2013 est décédée à la Maison de Retraite du Cosquer Madame Maria PERRON veuve RAULT,

c. Mariages :

- Le 03/08/2013 a été célébré le mariage de Madame Angélique HOUEE et Monsieur Freddy CARREE
- Le 16/08/2013 a été célébré le mariage de Madame Anne LE PECHOUX et Monsieur Jean-Pierre DRAHY

Calendriers des Festivités au 1^{er} semestre 2014 :

JANVIER :

- Lundi 6 Janvier : Galette des rois du Club de l'Amitié, Salle de la mairie, LE QUILLIO,
- Dimanche 12 Janvier : Vœux de la Municipalité à 11 H 30, Espace Cromlec'h,
- Lundi 20 Janvier : Assemblée Générale du Club de l'Amitié à LE QUILLIO,

FEVRIER :

- Samedi 22 Février : Repas de l'OGEC Notre Dame St Anne à LE QUILLIO ,

MARS :

- Mercredi 19 Mars : Commémoration Anciens Combattants d'Afrique du Nord, rassemblement Cantonal à Saint Hervé,
- Dimanche 23 Mars : 1^{er} Tour des Elections Municipales,
- Dimanche 30 Mars : 2^{ème} Tour des Elections Municipales,

AVRIL :

- Samedi 5 Avril : Jarret Frites des Chasseurs à LE QUILLIO,
- Samedi 19 Avril : Bœuf Grillé de l'USO à LE QUILLIO,
- Lundi 21 Avril : Marche de la Rigole,

MAI :

- Jeudi 1^{er} Mai : Concours de Pêche des Ecoles à ST-THELO,
- Jeudi 8 Mai : Commémoration Armistice Guerre 1939 – 1945,
- Dimanche 11 Mai : Loto du Club de l'Amitié à Uzel,
- Samedi 30 Mai : Fête de Saint-Maurice,

JUIN :

- Dimanche 1^{er} Juin: Fête de Saint-Maurice,
- Dimanche 15 Juin: Fêtes des parents, Espace Cromlec'h,
- Dimanche 29 Juin : Randonnée et Kermesse de L'OGEC Notre Dame Sainte Anne.

Informations Pratiques :

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 13 H 30 – 17 H 15, les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} lundis de chaque mois

Mardi : 13 H 30 – 17 H 15

Mercredi : Fermé

Jeudi : 13 H 30 – 17 H 15

Vendredi : 13 H 30 – 17 H 00

Samedi : 10 H 30 – 12 H 00 : Permanence d'un Elu

Elections Municipales 2014 :

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus **les dimanches 23 Mars et 30 Mars 2014 de 8H à 18 H.**

Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a été adopté définitivement par les députés le 17 Avril 2013. La loi organique et la loi ordinaire apportent quelques modifications importantes aux modes de scrutin en particulier : abaissement du seuil de 3500 à 1000 Habitants pour le scrutin de liste avec parité hommes-femmes, mais également l'élection des conseillers communautaires par les électeurs. Jusqu'alors ces représentants des communes au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (les communautés de communes) étaient élus par les membres du Conseil Municipal.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune. Pour 2014, le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 100 habitants est modifié : il passe de 9 à 7, il est de 11 entre 100 et 499 habitants, **de 15 entre 500 et 1499 habitants**, de 19 entre 1500 et 2499 habitants.....

Dans les communes de moins de 1000 Habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelque soit la taille de la commune, par contre l'obligation de parité hommes-femmes n'est pas requise.

Les candidats se présentent sur une liste, mais les bulletins de vote peuvent être librement établis ou modifiés par les électeurs : le panachage, la suppression ou l'ajout de noms restent autorisés à condition de puiser dans les candidatures connues.

Les suffrages exprimés pour une personne non candidate ne seront pas décomptés, le vote ne sera pas nul si le bulletin respecte les autres règles.

Obligation de présenter un titre d'identité pour les électeurs de toutes les communes :

L'article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, modifie l'article R.60 du code électoral.

Cet article dispose que les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale un titre d'identité.

Liste des titres valables : Carte nationale d'identité, Passeport, Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire, Carte d'identité d'élus locaux avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat, Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie, Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires, Permis de conduire, Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat, Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale, Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Vœux à la population :

Les vœux auront lieu le Dimanche 12 Janvier 2014 à 11 Heures 30 à la des Fêtes.
Toutes les personnes sont les bienvenues pour venir partager un moment de convivialité.

Inscription sur les listes électorales :

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir se présenter en mairie avant le 31 décembre 2013 en possession d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Maison des Services Publics :

The tribunal of Loudéac, 15 rue de Moncontour, has recently been modernized and re-named as "Maison des Services Publics".

They now offer many different services, as follows:

- Maison de la justice: Can offer advice on any legal requirements,
- Cartes grises :Tuesday to Friday, 9.00 to 12.00 AM.
There is facility also available where you can complete your details on a machine and receive your carte grise immediately.
- C.A.F. : Wednesday to Thursday, 9.00 to 12.00 AM and 1.30 to 4.30 PM,
- C.P.A.M. : Wednesday to Thursday, 9.00 to 12.00 AM and 1.30 to 4.30 PM.

ENCOURAGEONS LES NOUVELLES ENTREPRISES S'IMPLANTANT SUR NOTRE COMMUNE

NE ME JETTE PAS, JE NE SUIS PAS DANS L'ANNUAIRE

NOUVEAU SERVICE AU QUILLIO ET SA RÉGION

TRANSPORT TOUTES DISTANCES VERS : GÂNES, RENDEZ VOUS MÉDICAUX, COURSES, SOIRÉES FESTIVES SANS RISQUES

TAXI

EN TOUTE SÉCURITÉ

CHAUFFEUR DIPLOMÉ

VÉHICULE CLIMATISÉ

24H/24 7J/7

TEL : 09 79 72 24 79 PORT : 06 73 86 54 93

-20% SUR VOTRE PREMIÈRE COURSE VALABLE DU 01 OCTOBRE 2013 AU 31 MARS 2014

TAXIS PATRISTEUR - CARRÉS COÛTS PRIX MINIMUM - ALIÉS - SANS DÉPENSE DEMANDER

AUTORISATION DE STATIONNEMENT LE QUILLIO N°1

Cet espace est le votre :

Les habitants de Le Quillio ont la parole. Vous pouvez faire part de vos remarques et de vos suggestions en écrivant à :
Monsieur le Maire – Mairie – 22460 LE QUILLIO.

Monsieur le Maire,

.....
.....
.....
Nom, Prénom et adresse :